



# La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Février  
2013

Le mot de notre fondateur

« Or, si on étudie bien ces choses-là, ce sont des choses excessivement graves parce qu'au fond, si on regarde ce qu'est la collégialité : c'est la loi du nombre. La loi du nombre contre l'autorité de la personne. Ce n'est plus la personne qui a le pouvoir, c'est le nombre qui a le pouvoir. Voyez, c'est la démocratie au fond, c'est le principe démocratique. Alors ce n'est plus Notre-Seigneur qui commande à travers les autorités. »

Conférence à Ecône,  
le 21 novembre 1978

## Le cirque.

Plus jeune, j'ai pu assister à un spectacle au cirque. C'est très beau. Ces gens travaillent pendant des heures et des heures pour être capables des prouesses qu'ils font. Sans compter les clowns qui se promènent en nous faisant rire, il y a les trapézistes qui volent presque, avec un sang-froid et un timing parfait pour se retrouver au milieu du vide avant de pouvoir attraper la corde qui les sauve de la chute. Un autre se balade en vélo sur une corde raide sans tomber. Un lanceur agile plante des couteaux tout autour d'un autre mais sans le toucher. Un dernier entre dans la cage aux lions avec un simple fouet et se fait respecter comme par de petits chats...

On n'imagine pas tout le talent qu'il faut pour ces gens-là. En plus de leur aptitude au départ, ils doivent s'entraîner très souvent. Mais surtout, ce qui frappe, c'est la parfaite organisation du cirque. Chacun a sa pla-



ce précise, son rôle à tenir. Et on voit mal le jongleur prendre la place du trapéziste qui remplacerait le dompteur : les lions risqueraient de faire un bon déjeuner...

Comme dans un cirque, chacun occupe un poste précis dans toute société solide. Et il en est de même dans la société qu'est l'Eglise. En la fondant, Notre-Seigneur, en bon organisateur, lui a donné une structure précise, la meilleure qui soit. Il a d'abord choisi parmi ses disciples les 12 apôtres qui allaient devenir les 12 colonnes de l'Eglise. Parmi eux il a préparé plus spécialement Saint Pierre pour occuper la place du chef visible qu'Il laisserait vacante en remontant au Ciel. Pendant 3 ans, le Sauveur a enseigné les apôtres chaque jour avec patience et persévérance, malgré leur lenteur à croire et leurs nombreux défauts : jalousie, orgueil, avarice...

Puis il les a consacrés le Jeudi Saint. Ils ont reçu le pouvoir de célébrer la Sainte Messe. Le soir de la Résurrection, Notre-Seigneur ressuscité leur transmet le pouvoir des clés. Quelques jours après, Il confirme Saint Pierre comme chef de l'Eglise naissante, et enfin il leur donne tout pouvoir pour aller à travers le monde et convertir les nations. C'est ce qu'ils ont accompli, fondant des chrétientés au milieu des païens, enseignant, baptisant, célébrant la mes-

se et consacrant à leur tour des successeurs pour continuer leur mission.



*Notre Seigneur remet à saint Pierre les clés de la Sainte Eglise*

Les premiers chrétiens avaient bien compris cette organisation voulue par le Fondateur. Jésus a institué une Eglise visible avec un seul chef : Saint Pierre puis ses successeurs ; des évêques pour l'aider dans le gouvernement de l'Eglise : les apôtres et leurs successeurs ; eux-mêmes secondés par des hommes choisis pour recevoir les ordres sacrés mais sans l'épiscopat (les prêtres et les diacres). C'est donc toute une hiérarchie qui est voulue par Notre-Seigneur Lui-même pour as-

surer de la meilleure façon possible le salut des âmes. Hiérarchie que rejettent les orgueilleux Protestants. C'est hélas aussi cette constitution, pourtant de droit divin, que rejettent les modernistes. Au Concile Vatican II, ils ont réussi à faire adopter un texte ambigu qui limite dangereusement le pouvoir du pape et finalement celui de chaque responsable dans l'Eglise, ouvrant la voie à tous les désordres. Imbus des principes révolutionnaires de « liberté, égalité, fraternité », ils ont voulu imposer cette égalité mal comprise dans l'Eglise. Comme si un simple fidèle, sans la formation doctrinale du prêtre et surtout sans ses grâces et lumières reçues à l'ordination, pouvait être à même de gouverner aussi bien. Ou comme si un simple prêtre pouvait remplacer l'évêque sans en avoir les grâces d'état. Pour revenir à l'image du cirque, imaginez que le clown remplace le lanceur de couteau : voudriez-vous prendre place sur la cible ? Ou alors, simple spectateur, voulez-vous remplacer le dompteur ? Si nous sommes tous égaux, nous pauvres créatures chétives, devant Dieu notre créateur, nous sommes cependant très différents les uns des autres du fait de la nature d'abord, et ensuite de notre propre histoire. Chacun a des qualités et des défauts qui ne sont pas ceux du voisin, et heureusement.

Nous pouvons ainsi nous aider les uns les autres à condition de vivre en harmonie. L'égalité n'existe pas. C'est un fait. Et encore moins dans l'Eglise voulue par Notre-Seigneur. Le pape, successeur de Saint Pierre, représentant visible de Jésus, est le chef de l'Eglise, constituée comme une monarchie. L'évêque, sous la dépendance du Pape, est le chef dans son diocèse. Et dans une moindre mesure, le curé d'une église est aussi le responsable de sa paroisse. Or Vatican II a introduit le désordre dans la hiérarchie en laissant croire que les évêques rassemblés pouvaient exercer le même pouvoir que le pape. La conséquence est la suivante : plus personne (pape, évêque ou prêtre) ne gouverne plus. Les évêques font la sourde oreille à Rome, ils ne sont plus les maîtres dans leurs diocèses, prisonniers du consensus de la conférence épiscopale de leur pays. Et les prêtres sont obligés de se plier aux directives de leur « conseils paroissiaux ». Le pouvoir est paralysé. Bref c'est le cirque ! Mais cette fois dans le mauvais sens du terme. Méditons sur l'autorité, ce pouvoir reçu de Dieu, qui nous fait participer à sa Puissance et respectons ce pouvoir dans tous ses représentants, même si nous devons parfois leur résister pour protéger la foi.

## Réponses aux lecteurs

### Pourquoi est-on membre de l'Eglise catholique romaine ?

POUR ALLER AU CIEL. Notre Seigneur a institué l'Eglise avec ses pasteurs légitimes pour nous guider vers le Ciel et nous donner les moyens d'y parvenir. Les pasteurs légitimes sont revêtus d'un double pouvoir : celui d'« ordre », qui leur permet de sanctifier les âmes par les sacrements, et celui de « juridiction », qui leur permet de les enseigner et de les gouverner.

### Qui sont les pasteurs légitimes ?

LE PAPE ET LES EVEQUES UNIS A LUI. Le pape est le chef visible de toute l'Eglise, le vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, Chef invisible. Il est le successeur de saint Pierre : comme lui, non seulement il est l'évêque de Rome, mais aussi comme lui, son pouvoir est suprême et s'étend à toute l'Eglise : pasteur suprême et universel, il confie la garde des agneaux à ses bergers, les évêques, placés aux divers endroits de ce vaste champ du monde.

### Le pape Benoît XVI gouverne donc la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ?

OUI et les évêques de ces trois diocèses, bien loin de constituer des Eglises indépendantes, paissent et gouvernent en vrais pasteurs le troupeau qu'il leur a confié tout en se souvenant de leur devoir de subordination, tant pour les questions de foi et de mœurs que pour celles qui touchent à la discipline et au gouvernement de toute l'Eglise.



*La tiare pontificale  
avec sa triple couronne signe  
du pouvoir suprême du pape de*

*.sanctifier  
.enseigner  
.gouverner*

*la Sainte Eglise*

### Comment le pape exerce-t-il le pouvoir suprême ?

Le pape peut exercer le pouvoir suprême de deux manières : seul ou à la tête d'un concile dogmatique. Dans les deux cas, quand il enseigne des vérités révélées par Dieu, il ne peut pas se tromper : il est infaillible car le Saint-Esprit l'assiste continuellement. Il ne fait pas la vérité, il la transmet.

### Devons-nous croire en la primauté du pape et en son pouvoir suprême sur toute l'Eglise ?

OUI. Ces vérités sont des vérités de foi, c'est à dire que nous devons croire pour être sauvé. Elles sont tirées des paroles de Notre Seigneur lui-même à saint Pierre, le premier pape : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » lui a-t-il dit.

De plus, c'est ce que l'Eglise nous enseigne avec autorité dans la constitution dogmatique *Pastor aeternus* du concile Vatican I (1870). Refuser cela, c'est tomber dans l'hérésie protestante qui nie le pouvoir du pape.

### Devons-nous croire en un autre pouvoir suprême dans l'Eglise ?

NON. Une erreur s'est répandue, même chez les hommes d'Eglise, selon laquelle le pouvoir suprême serait possédé non par le pape, mais par les évêques réunis en concile. Le pape n'en serait que le représentant. Cette doctrine est une erreur très grave qui s'oppose aux paroles de Notre Seigneur à saint Pierre et de la Sainte Eglise au concile Vatican I.

Une autre erreur à ce sujet est aussi en vogue : le pouvoir suprême appartiendrait bien au pape d'une part, mais aussi au collège épiscopal présidé par le pape d'autre part. Cette doctrine s'oppose à l'enseignement de l'Eglise au concile Vatican I qui professe que « C'est au seul Pierre que Jésus, après la Résurrection, conféra la juridiction de souverain pasteur et de chef suprême sur tout son troupeau » (constitution *Pastor aeternus*).



*Les pères conciliaires rassemblés dans la basilique Saint Pierre au Vatican*

### Ces conceptions révolutionnaires auraient donc pénétré l'Église ?

OUI. Certains théologiens modernistes, peu soucieux de l'enseignement de Notre Seigneur et du concile Vatican I, voulaient instaurer un régime démocratique dans l'Église en retirant au pape son pouvoir suprême pour l'attribuer aux évêques réunis en concile. La constitution *Lumen Gentium* (cf. ci-contre) du concile Vatican II leur donna l'occasion de faire passer cette nouvelle conception de « pouvoir suprême du collège épiscopal. » En effet, cette constitution ambiguë laisse facilement entendre que le pouvoir suprême appartient au pape d'un côté, et au collège épiscopal présidé par le pape de l'autre : c'est la collégialité telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui posant deux têtes pour un corps ; erreur opposée à l'enseignement du concile Vatican I comme la question précédente nous l'a montré.

#### Texte ambigu de Lumen Gentium

« **L'ordre des évêques**, qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel le corps apostolique se perpétue sans interruption **constitue, lui aussi**, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, **le sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église**, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. » ch.3 §22

### Quelle est la conséquence de la collégialité ?

DIMINUTION VOIRE EMPÊCHEMENT de l'exercice de l'autorité, que ce soit au niveau du pape pour le gouvernement de toute l'Église, de l'évêque pour son diocèse, du curé pour sa paroisse ! A tous les échelons, un conseil prend les choses en main et l'autorité n'a qu'à s'aligner. C'est ainsi que les décisions prises, bien que lues et approuvées par l'autorité légitime, n'en restent pas moins le fruit du travail de ceux (ou celles) qui n'ont pas les grâces d'état pour gouverner...

### Pour se former sur le sujet...

Nous vous recommandons la lecture de l'encyclique *Satis cognitum* du pape Léon XIII et la constitution dogmatique *Pastor aeternus* du Concile Vatican I.

## L'ÉGLISE II

NB : L'Église I étudie l'institution divine de l'Église et ses marques distinctives. Il faut maintenant voir sa constitution.

Jésus-Christ a institué l'Église pour que les hommes trouvent en elle le guide sûr et les moyens de sainteté et de salut éternel. <sup>118</sup>

Les moyens de sainteté et de salut éternel qui se trouvent dans l'Église sont la vraie foi, le sacrifice et les sacrements, et les secours spirituels réciproques, comme la prière, le conseil, l'exemple. <sup>119</sup>

### I LA HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE

L'Église est une société visible et hiérarchique. C'est ce qu'a voulu son fondateur lui-même en choisissant les apôtres et les disciples et en fondant l'Église naissante sur Saint Pierre.

#### 1 L'Église enseignante

Le Pape et les Évêques unis à lui constituent l'Église enseignante, ainsi appelée parce qu'elle a reçu de Jésus-Christ la mission d'enseigner les vérités et les lois divines à tous les hommes.

C'est par elle seulement que l'on peut recevoir la pleine et sûre connaissance nécessaire pour vivre chrétiennement. <sup>114</sup>

#### 2 L'Église enseignée

Les prêtres ne sont pas les pasteurs du troupeau au même titre que l'évêque. Ils n'ont qu'un pouvoir délégué par lui sur une paroisse généralement. Enfin les simples fidèles n'ont aucune part à l'autorité ecclésiastique. Ils sont enseignés, gouvernés et sanctifiés par leurs pasteurs. Mais ils peuvent les seconder puissamment selon leurs compétences et leurs moyens.

## II LES POUVOIRS DANS L'ÉGLISE

### 1 Le triple pouvoir

Notre-Seigneur a transmis à l'Église un triple pouvoir qui correspond à ses trois titres :

- ✱ Comme docteur (= enseignant) : le pouvoir de magistère (pour enseigner)
- ✱ Comme prêtre : le pouvoir d'ordre (pour sanctifier par les sacrements)
- ✱ Comme roi : le pouvoir de juridiction (pour gouverner les fidèles)

De plus Notre-Seigneur a promis l'assistance du Saint-Esprit pour que l'Église enseigne la vérité sans risque d'erreur à certaines conditions.

L'Église enseignante ne peut pas se tromper quand elle nous enseigne les vérités révélées par Dieu : elle est infaillible parce que, selon la promesse de Jésus-Christ, « l'Esprit de vérité » l'assiste continuellement (Jn 15, 26). <sup>115</sup>

### 2 Le pouvoir du Pape

Le Pape, comme chef suprême de l'Église, reçoit le triple pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de gouverner. Il peut être assisté du Saint-Esprit pour n'enseigner que la vérité.

Le Pape ne peut pas se tromper quand il enseigne seul les vérités révélées par Dieu, c'est-à-dire qu'il est infaillible comme l'Église lorsque, en qualité de Pasteur et Docteur de tous les chrétiens, il définit des doctrines concernant la foi ou les mœurs. <sup>116</sup>

Le Pape est donc infaillible à condition de remplir les 4 conditions suivantes :

- ✱ il doit parler comme chef de l'Église,
- ✱ il doit traiter de la foi ou de la morale,
- ✱ il doit définir clairement et de manière définitive,
- ✱ il doit avoir l'intention d'obliger toute l'Église à croire ce qu'il enseigne alors.



### III LES DROITS DE L'ÉGLISE

Société d'ordre spirituel, l'Église est, de par sa nature, une société parfaite : « elle possède en elle-même et par elle-même toutes les ressources qui sont nécessaires à son existence et à son action, et elle ne peut en aucune façon être subordonnée ni assujettie à la puissance civile ». En d'autres termes, l'Église est autonome et indépendante dans son existence et dans l'exercice de ses pouvoirs.

#### 1 Le droit d'enseigner.

Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : «Allez, enseignez toutes les nations ».

#### 2 Le droit de recruter ses ministres.

La mission d'enseigner implique pour l'Église le droit de former les ministres dont elle a besoin et d'organiser sa hiérarchie comme elle l'entend.

#### 3 Le droit d'administrer les sacrements.

L'Église ayant reçu de Notre-Seigneur la mission et le pouvoir de sanctifier, l'État doit lui laisser toute liberté d'administrer les sacrements et d'exercer le culte selon les règles de sa liturgie.

#### 4 Le droit de fonder des ordres religieux.

L'Église a le droit de régler la forme suivant laquelle il convient de pratiquer les conseils évangéliques.

#### 5 Le droit de posséder.

Bien que d'ordre spirituel, l'Église n'en est pas moins une société d'hommes. Elle doit pourvoir à l'entretien de ses ministres et de ses temples, subvenir aux frais du culte ; elle doit assister les pauvres. Elle a donc le droit de posséder des biens, meubles et immeubles.

### IV LA COMMUNION DES SAINTS

Il existe entre tous les membres, vivants ou défunts, du corps mystique (Église) dont Jésus-Christ est le chef, un lien qui les rattache les uns aux

autres et grâce auquel ils participent aux mêmes intérêts et aux mêmes biens spirituels : c'est ce qu'on appelle la Communion des Saints.

Communion des saints signifie que tous les fidèles, formant un seul corps en Jésus-Christ, profitent de tout le bien qui est et qui se fait dans ce même corps, c'est-à-dire dans l'Église universelle, pourvu qu'ils n'en soient pas empêchés par l'affection au péché. <sup>122</sup>

C'est en particulier grâce à la communion des saints que nous pouvons bénéficier des indulgences. Les mérites de tous les membres de l'Église (à commencer par Notre-Seigneur) nous sont appliqués en vertu de cet échange de la communion des saints.

Les fidèles qui se trouvent dans l'Église sont appelés saints, parce qu'ils sont consacrés à Dieu, justifiés ou sanctifiés par les sacrements, et obligés de vivre en saints. <sup>121</sup>

Les moyens de sainteté et de salut éternel sont communs à tous les hommes qui appartiennent à l'Église, c'est-à-dire aux fidèles, qui, dans les écrits apostoliques, sont appelés saints ; c'est pourquoi leur union et leur participation à ces moyens est une communion de saints dans des choses saintes. <sup>120</sup>

Mais puisque les bienheureux au ciel et les âmes du purgatoire sont aussi unies à Notre-Seigneur par la grâce, on distingue dans l'Église :

- ✘ L'Église triomphante (les âmes au Ciel),
- ✘ l'Église souffrante (les âmes du purgatoire),
- ✘ l'Église militante (les fidèles de la terre).

Les bienheureux du paradis et les âmes du purgatoire sont eux aussi dans la communion des saints, parce que, unis entre eux et avec nous par la charité, les uns reçoivent nos prières, les autres nos suffrages, et tous, en retour, intercèdent pour nous auprès de Dieu. <sup>123</sup>



## **Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !**

**E**n même temps que ses grand et petit Séminaires, l'Evêque devait aussi s'occuper de son propre habitat. En 1852, il avait demandé au Ministre que le presbytère, qu'il partageait avec le Curé, fût entièrement mis à sa disposition et des travaux importants devaient être entrepris dans l'Eglise du Mouillage Notre Dame de Bon Port pour la rendre digne de son nouveau titre de Cathédrale. Pour tout cela, il fallait beaucoup d'argent.

Monseigneur n'arrêtait pas d'en demander : au Père Libermann, qui touchait une allocation pour les séminaristes destinés aux Colonies, au Ministre, à ses diocésains, à la Mairie de Saint-Pierre, dont le vote d'une dotation provoqua la démission de 14 Conseillers ! Le Ministre mit un frein à ses dépenses. Il profita d'un voyage en France pour quêter.

Il s'adressa directement à L'Empereur Napoléon III, qui lui alloua une somme importante pour le transfert de son Grand Séminaire au Trou Vaillant et une autre pour terminer les travaux de l'Eglise du Morne Rouge.

Ces dépenses permirent le développement de l'enseignement religieux, et devaient amener, dans l'esprit de l'Evêque, la formation, sur place, de prêtres martiniquais. Mais, sur 18 séminaristes, seuls cinq étaient autochtones, et la proportion ne varia pas. Il fut obligé de continuer à recruter son clergé en France.

Le petit Séminaire fut aussi aménagé. Les débuts furent difficiles, mais deux ans après son ouverture, il comptait déjà 147 élèves, et en 1856, 170. Leur nombre ne cessa d'augmenter.

Monseigneur Le Herpeur fonda de nouvelles paroisses. D'abord à Saint-Pierre. La grande chapelle des Ursulines avait été désaffectée en 1846. Il n'y avait plus de religieuses, elle avait servi de lieu de réunion aux prêtres jureurs pendant la Révolution, et le monastère avait été transformé en caserne. Restée sans entretien, la charpente de la chapelle menaçait ruine. Il y avait danger à y célébrer le culte. ♦

Par Emel

**Souviens-toi du  
« pourquoi ? »  
de notre Guadeloupe !**



**E**n 1870, le conseil de Fabrique décerne des compliments à M. Périollat « pour la chapelle qu’il avait fait construire ». Les descendants d’Alexandre Périollat se libéraient ainsi de cette manière pieuse d’une très ancienne dette envers la Fabrique pour une propriété que leur ancêtre avait acquise d’elle, à crédit, dans le bourg. Déjà en 1855 ils avaient cédé à la Fabrique le terrain du presbytère acheté à l’abbé Briend.

Cette chapelle fut dédiée à Notre Dame (maintenant Notre Dame de Lourdes). En 1880, le rapport officiel du Vicaire Général Visiteur précise que la chapelle est en bois ; qu’elle mesure 10 mètres de long, 5 mètres de large et 5 de haut ; qu’elle possède une petite cloche de 200 kg, mais que par ailleurs elle est dans un dénuement complet ; le Christ est « insignifiant », la statue de la Vierge « ridicule », les fleurs « à brûler ».

Le Père Lescao la trouva dans un état lamentable : dévorée de termites, la toiture faisant eau de toutes parts. Il fera établir un devis par les soins de M. Gaston Gaspard qui estime à 2414 F les travaux à réaliser.

M. Gaspard fut le dernier Président de la Fabrique, et le Père Lescao lui décerne l’hommage « d’homme le plus estimable et digne de toute confiance ». Il devait mourir le 8 mars 1961, âgé de 81 ans. Jusqu’à la fin, il demeura fidèle à sa messe du dimanche où, presque aveugle, on le voyait arriver en tâtonnant avec sa canne et son chapeau gondolé. Il tenait à faire la quête à la chapelle de Beausoleil, voulant se dévouer à son église jusqu’au bout.

Le Père Fabre garde de lui un émouvant souvenir, celui de la nuit de Noël 1960, où il le rencontra, seul dans l’obscurité, au retour de sa dernière messe de Minuit, alors qu’il remontait du bourg vers sa maison de Cou-sinière, traînant sa canne sur le bord des fossés pour suivre les détours du chemin. C’était la vivante image de la Foi, cherchant sa route dans les ténèbres d’ici-bas. ◆

## LA VIE AU PRIEURÉ



Noël a été l'occasion de recevoir notre Supérieur de District d'abord en Guadeloupe puis en Martinique. Pour changer des photos sérieuses, nous l'avons « épingle » en flagrant délit... Ce fut surtout l'occasion pour tous de le rencontrer et de mieux découvrir la personne de Mgr Lefebvre à travers le film et le commentaire de M. l'abbé



de Cacqueray.

L'Epiphanie a rassemblé les plus gourmands pour les galettes des rois. Au prieuré, vous avez été nombreux à les apprécier au cours d'un repas fort animé. ♦

## Le Saint du mois

**L**e nom de Vaast vient du latin Vedastus. Ce mot, d'origine germanique, a donné en français le nom de Gaston.

Vaast naquit dans l'Aquitaine, à Villac, petit village situé en Périgord. Pendant les premières années de sa vie, l'Aquitaine était désolée par la terrible persécution d'Euric, roi des Visigoths, qui régnait sur toute cette région. Les ministres de la religion catholique étaient exilés ou emprisonnés, même mis à mort. Les temples saints, dévastés et abandonnés, tombaient en ruines, à tel point que le catholicisme en cette province n'était presque plus qu'un souvenir.

Le jeune Vaast dut sans doute quitter son pays pour rester fidèle à sa foi, c'est pourquoi l'histoire, quand pour la première fois elle enregistre son nom vers 486, le signale à Toul, parmi les prêtres les plus remarquables de l'époque.

Voici comment Dieu le tira de l'obscurité de ses premières années. Clovis, vainqueur des Alamans, revenait des champs de Tolbiac où, reconnaissant le pouvoir suprême de Notre-Seigneur, il avait imploré le secours d'en haut et promis de se faire baptiser s'il remportait la victoire. Le Christ, qui aimait déjà les Francs, avait écouté sa prière et lui avait accordé un triomphe éclatant. En traversant la cité de Toul, Clovis entendit louer, par tous les habitants,

les mérites d'un prêtre qui s'était rendu célèbre par ses prédications et son ministère apostolique, et dont les éminentes vertus dénotaient une âme déjà très avancée dans la vie contemplative ; c'était Vaast. Il le manda aussitôt, le priant de venir jusqu'à Reims avec lui pour l'instruire et le préparer en chemin au saint baptême.

Vaast se rendit aux désirs du roi et lui enseigna la doctrine de l'Eglise catholique principalement sur le mystère de l'adorable Trinité, car à cette époque les Ariens, qui professaient des erreurs monstrueuses sur la génération divine du Verbe, étaient nombreux dans les Gaules.

Une foule immense se pressait partout sur le chemin du roi. Au passage d'un pont, sur la rivière de l'Aisne, à Grandpont, aujourd'hui Vieux-Pont, près du bourg de Rilly, un aveugle, apprenant que Vaast se trouvait dans le cortège, s'écria :

« Elu de Dieu, bienheureux Vaast, ayez pitié de moi. Ce n'est pas de l'or ni de l'argent que je vous demande, mais suppliez le Seigneur de me rendre l'usage de mes yeux. »

Le prêtre sent en lui une force toute surnaturelle : il comprend que Dieu lui donnera cette grâce, non seulement pour récompenser la foi de l'aveugle, mais aussi pour ouvrir aux clartés de la foi les yeux de la multitude qui l'entoure. Il se met en prières, puis, traçant le

signe de la croix sur les yeux de l'infirmes, il dit :

« Seigneur Jésus, lumière véritable, qui avez guéri l'aveugle-né, rendez la vue à ce malheureux, et que tout le peuple présent reconnaisse que vous êtes le seul Dieu, que seul vous pouvez accomplir des merveilles dans le ciel et sur la terre. »

A cet instant, l'aveugle recouvra la vue. Clovis, affermi dans sa foi nouvelle, et les témoins de ce miracle, ébranlés, unirent leurs voix à la sienne pour bénir le Seigneur et remercier son ministre.

Vaast accompagna Clovis jusqu'à Reims, et saint Remi, évêque de cette ville, reconnaissant son mérite, le garda dans son clergé. Le vénérable évêque acheva l'œuvre ébauchée sur la route, entre Toul et Reims ; quant à Vaast, il consacra son temps et ses soins à l'évangélisation des Francs.

Enfin, le jour du baptême arriva. Clovis et trois mille de ses guerriers sont réunis dans l'église Sainte-Marie de

Reims. Remi verse d'abord l'eau salu- taire de la régénération sur le front du monarque en lui disant :

« Courbe la tête, fier sicambre, ad- ore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. »

Et Clovis, selon les instructions de Vaast, son caté- chiste, répond d'une voix distinc- te :

« J'adore le vrai Dieu qui est le Père, le Fils et le Saint-Esprit. -

Oui ! s'écrient les trois mille guer- riers qui doivent être baptisés après leur chef, nous détestons les dieux mortels et nous sommes prêts à servir le Dieu im- mortel de Remi. » Ainsi la France naissante, en la personne de son roi et de l'élite de ses enfants, était conduite au bap- tistère par la main

de Vaast.

Saint Remi le sacra évêque d'Arras, où il se dévoua pour redresser les égli- ses et repousser le culte des idoles.

Il s'endormit le 6 février 540.

Père Claret



**SAINT VAAST**  
Evêque d'Arras  
Fête le 6 Février

## Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie  
Reine des Cœurs  
☞ *Vendredi 1er février*  
☞ *Vendredi 1er mars*
- ◆ Cours de doctrine pour adultes (de 17h15 à 17h45 à la chapelle).  
☞ *Tous les mardis (sauf le 12 février)*
- ◆ Conférence (la Bible)  
☞ *Samedi 23 février*
- ◆ Patronage (Prieuré 14h30)  
☞ *Samedi 23 février*
- ◆ Journée de travaux  
☞ *Samedi 9 février*

Nos prochains rendez-vous.  
Venez-y nombreux !

## Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ A Cayenne - Matoury :  
(comme à Noël)  
☞ *dimanche 17 février*  
(cendres) à 9 h 00 : Messe  
- 10 h 30 : catéchisme  
pour enfants  
- 11 h 30 : pique-nique  
- 14 h 00 : projection du  
film "Mgr Lefebvre, un  
évêque dans la tempête"  
☞ *Semaine Sainte et*  
*jour de Pâques: 27-31/03*

## Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la  
Compagnie de Marie  
Reine des Cœurs à  
17h30 à la chapelle  
☞ *Vendredi 1er février*  
☞ *Vendredi 1er mars*

## Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

### Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle  
N. D. de la  
Délivrante

64, rue Moreau-de-  
Jonnès

97200 Fort-de-France  
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)  
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 11h00**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45  
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

### Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ **Messe et confessions** :  
selon le programme ci-dessus.

### Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle  
N. D. de  
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy  
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30  
**vendredi** à 18h00  
**samedi** à 18h00
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 9h30
- ◆ **Permanence** : le samedi de 9h30 à 12h00